

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 02806

Numéro SIREN : 795 149 467

Nom ou dénomination : FITNESS TENDANCE 31

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2021 sous le numéro de dépôt A2021/019712

**FITNESS TENDANCE 31**  
**Société à responsabilité limitée**  
**Au capital de 8 000 Euros**  
**Siège social : 12 Avenue Hector d'Espouy**  
**31 220 CAZERES**  
**795 149 467 RCS TOULOUSE**

---

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2021**

Le trente juin deux mille vingt et un,

Au siège social,

Monsieur PELE Éric,  
Demeurant au 18 bis Vieux Chemin de Palaminy – 31220 CAZERES  
Détenteur de quarante (40) parts sociales composant le capital social.

Madame PELE Ingrid,  
Demeurant au 10 Boulevard Carolus et Magdola – 31430 LE FOUSSERET  
Détenteur de quarante (60) parts sociales composant le capital social.

Monsieur PELE Éric préside la séance en qualité de Gérant Associé.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Décisions à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce,
- Pouvoir en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'assemblée générale, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 les capitaux propres qui s'élèvent à (13 262,38) euros pour un capital de 8 000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce de ne pas dissoudre la Société.

L'associé unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2021.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la Gérance et les associés présents.

**Monsieur PELE Éric**  
Gérant associé



**Madame PELE Ingrid**  
Associée

